

> *Nouveau recensement des chevaux* <

**Du premier pluviôse, an troisième de la république française –**

La Municipalité de la commune de Veyrier assemblée dans la maison commune ; ouï la lecture de l'arrêté du Directoire du Département du Mont Blanc séant à Chambéry, en date du douze du mois nivôse dernier, relatif au nouveau recensement des chevaux –

L'agent national entendu, ladite Municipalité déclare qu'ayant procédé au recensement exact de tous les chevaux, juments, mulets et mules existants dans cette commune, il en résulte qu'il n'y en a que sept –

Savoir, le **citoyen Jean Babel** une jument poil roux âgée d'environ onze ans, astrée au front, taille d'environ quatre pieds –

Plus le **citoyen Schmidt** un cheval poil roux, âgé d'environ vingt ans, taille d'environ quatre pieds et demi, étant poussif –

Plus le **citoyen Aubert** une jument poil noir âgée de dix huit ans, taille d'environ cinq pieds ayant eu le feu aux deux jambes derrière et un cheval poil noir âgé d'environ vingt cinq ans, taille d'environ cinq pieds, la tête et les quatre pieds gris –

Plus le **citoyen Patry**, un cheval poil noir, âgé d'environ vingt deux ans, taille de cinq pieds, astré, le pied droit derrière blanc –

Plus le **citoyen Pittet** une jument poil noir roux âgée d'environ seize ans, taille de quatre pieds, astré –

Plus **Jean Marie Meriguet meunier**, un mulet poil noir âgé de trois ans taille de trois pieds, les deux jambes derrière un peu courbes –

Fait et arrêté en maison commune les an et jour susdits

*Jean Portier maire      marque de p. Nicolas Portier mpl*

*marque de Pierre Gottret mpl*

*Pierre Devinard Agent national*

*Jean Claude Corajod Secr. Gref.*

